

Nombre de membres

En exercice : 59

Présent-e-s : 55

Représenté-e-s : 4

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

Séance du 25 janvier 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du 19 janvier 2010, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
M. Jacques MEYER
Mme Laurence DELVINCOURT
Mme Virginie COEZ
M. Ali AISSAOUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
M. Jacques COHEN
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
Mme Joëlle MACQUART
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
Mme Nadia ABID
M. Hasean ERRETTAT
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
M. Olivier NOSTRY
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
Mme Marie-Thérèse MONNOT
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
Mme Claude VERDIERE
M. Cédric LATTUADA
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
M. Glibert BARABAN
Mme Geneviève KACZOWKA
Mme Catherine VAUTRIN
M. Jean-Marie BEAUPUY
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Johanna TOUZEL
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Benjamin DEVELEY

Étaient représentés :

Mme Mireille WOJNAROWSKI a donné pouvoir à M. Stéphane JOLY
Mme Sandrine LEBEL a donné pouvoir à M. Vincent THIERRY
Mme Elizabeth VASSEUR a donné pouvoir à Mme Catherine VAUTRIN
Mme Marie-Françoise MILLET a donné pouvoir à M. Raymond JOANNESSE

Secrétaire :

Catherine VAUTRIN

Vice Secrétaire :

Zara PINCE

SA D'HLM LE FOYER REMOIS
CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS SOCIAUX
RUE DE LA BONNE FEMME ET MAURICE RAVEL A REIMS
GARANTIE DE LA VILLE
MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2252-1 et suivants, D.1511-30 et suivants, D.2252-1 et R.2252-2 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.312-3, L.312-4-1, R.312-8 et suivants et R.431-57 et suivants ;

Vu la circulaire du 26 avril 1994 relative à la réservation et à l'attribution des logements sociaux (NOR : LOGC9400032C) ;

Vu le Code Civil, et notamment son Titre XIV ;

Vu l'article R.221-19 du Code Monétaire et Financier ;

Vu la délibération n° CM 08-93 du 26 février 2008 ;

Considérant la demande par laquelle la S.A. d'HLM le Foyer Rémois a sollicité la Banque DEXIA pour un allongement de la phase de mobilisation des fonds, soit un allongement de la durée totale du prêt de 9 mois ;

Considérant les nouvelles caractéristiques du prêt transmises par DEXIA ;

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- 1 - De rapporter le point 2.5 de la délibération n° CM 08-93 du 26 février 2008 et de lui substituer les caractéristiques suivantes :

Ce prêt comporte : - une phase de mobilisation des fonds
- une phase d'amortissement du capital mobilisé sous la forme d'une tranche d'amortissement. Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, sont dénommés "Encours en Phase de Mobilisation".

Au terme de la phase de mobilisation, l'Encours en Phase de Mobilisation fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement dont le profil d'amortissement et les conditions financières sont définis dans le présent contrat.

Montant : 1 400 000 EUR (un million quatre cent mille euros)

Durée totale : 32 ans

Dont : - durée de la phase de mobilisation : 24 mois

- durée de la phase d'amortissement : 30 ans

Objet du prêt : financement de 19 logements rues de la Bonne Femme et Maurice Ravel à Reims.

PHASE DE MOBILISATION

• Taux Indexé : 4,63 %. Le taux annuel sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A conformément aux dispositions de l'article 3.2 du Contrat de Prêt.

• Paiement des intérêts : annuel

• Mobilisation des fonds : à compter du 23/05/2008 à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6ème jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation fixé le 30/04/2010 et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés.

• Commission d'engagement : 1 400,00 EUR exigible le 01/09/2008.

PHASE D'AMORTISSEMENT

• Taux Indexé : égal à la moyenne arithmétique du taux observé pour chacun des quatre trimestres au cours de l'échéance, chaque taux étant égal à 4,63 % corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A conformément aux dispositions de l'article 4.1 du Contrat de Prêt.

• Périodicité des échéances : annuelle

• Mode d'amortissement : progressif.

- 2 - D'autoriser Madame la Maire, ou en cas d'absence, l'Adjoint dans l'ordre du tableau à signer la convention de garantie avec DEXIA.
- 3 - De maintenir inchangées les autres dispositions de la délibération CM 08-93 du 26/02/08.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 26 janvier 2010



Adeline Hazan

**Adeline HAZAN,
Maire de Reims**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-215104217-20100125-CM10H9H1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2010

Publication : 27/01/2010